



LE PRESIDENT

Association Roue Libre
58 rue Fodéré

73000 CHAMBERY

Chambéry, le 9 décembre 2021

Affaire suivie par : Philippe VERNAY - 04 79 96 23 96

voiries@grandchambery.fr

Direction des infrastructures et des voiries d'agglomération

Nos réf : PGA/PVE/eta/A282527/D286399

Objet : Requalification de la RD 1006

Monsieur le Président,

Dans votre courrier en date du 14 septembre 2021, vous avez tenu à me faire parvenir vos observations relatives au projet de requalification de la RD 1006, entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, et je vous en remercie.

Les propositions qui sont énoncées retiennent mon attention. Par ce courrier je vous apporte des premiers éléments de réponses.

Vous soulignez l'importance de sécuriser toutes les dessertes offertes par le futur rond-point du carrefour de la Trousse, et notamment l'interconnexion avec la voie verte de la Leysse. Nous partageons cette nécessité pour la sécurité des usagers piétons et cycles dans ce secteur du projet, aussi chaque branche du giratoire sera pourvue d'une traversée piétonne et cycle suffisamment large, identifiée par un marquage au sol type résine et surélevée par un plateau de niveau avec les cheminements doux connectés entre chaque branche. Ainsi, les automobilistes seront amenés à franchir cet aménagement avec des vitesses faibles, privilégiant ainsi la sécurité des piétons et cyclistes qui traverseront les voies de circulation.

Vous évoquez les difficultés de franchissement de l'avenue de Chambéry (ex RN 512), et demandez qu'une nette amélioration soit apportée en remplacement de la traversée « inadaptée » du carrefour à feux, situé entre les enseignes Ekosport et Euromaster. Je vous informe qu'une réflexion est engagée actuellement par mes services pour faciliter ce franchissement au niveau du pont de la Trousse. Cette réflexion prend également en compte les raccordements à la voie verte de la Leysse depuis et vers le carrefour de la Trousse, et la piste cyclable prévue côté Nord Est du projet.

Par ailleurs, Grand Chambéry travaille également sur la continuité d'un aménagement cyclable en site propre, entre le carrefour de la Trousse et Challes-les-Eaux, le long de la RD 1006, rendu nécessaire dans un environnement particulièrement routier.

Un autre sujet concerne le désenclavement du quartier desservi par la rue de la Libération à Barberaz. Même si le fléchage de l'itinéraire cyclable existe à partir de la rue Victor Berthollier le connectant à la voie verte de la Leysse via la passerelle Sainte-Thérèse, il convient d'élargir son périmètre pour

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

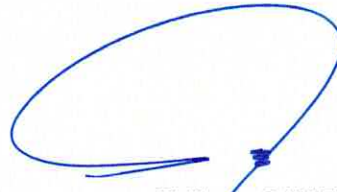
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr - [@GrandChambery](https://www.instagram.com/GrandChambery) - cmag-agglo.fr

l'identifier dès la rue de la Libération. Le renforcement du marquage et du jalonnement cyclable dans ce secteur permettra d'améliorer sa lisibilité jusqu'à la traversée de la RD 1006 située au droit de la passerelle Sainte-Thérèse, qui sera sécurisée par le projet.

Enfin, je vous confirme qu'il est possible d'évoquer ces points spécifiques à l'opération RD 1006, lors d'un prochain groupe technique vélo, à organiser en début d'année 2022.

Je vous remercie de votre bienveillance sur les enjeux de mobilités, et particulièrement les déplacements en vélo pour les usagers de plus en plus fréquents sur notre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mon engagement des plus sincères et dévoués sur cette thématique des mobilités douces, et vous prie de recevoir mes salutations les plus cordiales.



Philippe GAMEN
Président de Grand Chambéry

Copies :

- M. A. Caraco, Vice-président de Grand Chambéry chargé de la Mobilité
- Mme I. Dunod, chargée de la mobilité durable à la ville de Chambéry
- MM. Les Maires des communes de Barberaz, La Ravoire et Saint Alban Leysse